

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

## **Arrêté du 2 septembre 2020 maintenant en situation d'affectation temporaire**

NOR : INTJ2023215A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2 et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu la convention en date du 25 juillet 2017 ;

Vu l'avenant en date du 31 août 2020,

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Dans l'intérêt du service, le colonel Emmanuel Houzé (NIGEND : 214988 – NLS : 6625627 – NID : 0091011711) est maintenu en situation d'affectation temporaire, du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 juillet 2021 inclus, en qualité de chargé de mission au sein du service de défense, de sécurité et d'intelligence économique du secrétariat général du ministère de la transition écologique à Paris (75).

### Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au 244, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris. Pendant la période définie à l'article 1<sup>er</sup>, il est administré par le bureau des ressources humaines du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale, à Le Blanc (36). Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

### Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 septembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*  
A. DE OLIVEIRA